



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du Jeudi 19 juin 2014**

Président : Patrick Broud
Secrétaire de séance : Clothilde Pelletier

Participants :

MM Patrick Broud (SITA-AMI), Antoine Butin (SANET BUTIN), Frédéric Vernhes (CIG), Yann Madeline (Madeline SA), Philippe Maillot (Maillot SA), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Bernard Nucci (Malezieux), Guy Eveilleau (SARP), Odon Willaume (SAS Willaume), Claude Blanc (APLICA), Laurent Auboueix (Auboueix SA), Stuart Harwood (PBS), Claude Moreau (Rivard), Christian Morin (HYDROVIDE), Yves Madeline (GEIDE),
Clothilde Pelletier, Florence Lievyn, Abdenour Garèche, Charles Le Boulanger (FNSA).

Invitée : Hélène Blazianu (SITA-AMI) (pour partie).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

MM Marc-Olivier Houel (SARP) pouvoir à Yann Madeline, Edouard Henaut (SITA-AMI) pouvoir à Patrick Broud, Loïc Durandeu (Sanitra Fourier) pouvoir à Patrick Broud, Gilles Giora (IDETEC) pouvoir à Bernard Nucci, Jean-Jacques Bonnefond (SRA SAVAC) pouvoir à Patrick Broud, Olivier Romain (Saninord) pouvoir à Patrick Broud, Robert Condamine (FCA) pouvoir à Yann Madeline, Pascal Merland (SARP) pouvoir à Yann Madeline, Boris Drean (SODI) pouvoir à Yann Madeline, Damien Becquet (APLICA) pouvoir à Claude Blanc, Pierre Bonnafoux (Bondil/SPGS) pouvoir en blanc, Guillaume Clément (Resology) pouvoir en blanc, Gilbert Chollet pouvoir à Daniel Flamme, Gilles Carvallo pouvoir à Patrick Broud, Fabrice Erval (SARP), Yannick Normant (COLAS), Marie-Chantal Maugenest (Envireauterre), Christine Bérard (CB Conseil), Laurent Barbieri (Malezieux), Michel Weill (Ets M. Weill), Daniel Berthe.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CA du 3 avril 2014
- 2- Point sur les dossiers d'actualité fédéraux et actions des syndicats
- 3- Travaux des commissions fédérales et S3C
- 4- Réunions régionales et salons
- 5- Pollutec et Congrès 2014
- 6- Etat financier et bilan 2013
- 7- Questions diverses

Patrick Broud accueille les administrateurs et donne état des pouvoirs et des excusés en signalant que plusieurs personnes n'ont pu être présentes du fait des grèves à la SNCF. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 10h.

1- Approbation du PV du CA du 3 avril 2014

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 avril est adopté à l'unanimité sans observation.

2- Point sur les dossiers d'actualité fédéraux et actions des syndicats

Patrick Broud propose de débiter ce point par les dossiers d'actualité fédéraux.

2-1 Dossiers d'actualité

➤ Ecotaxe

Le devenir de l'Ecotaxe est toujours en suspens après les propositions de la mission parlementaire et les prises de position de la nouvelle ministre de l'environnement Ségolène Royal. Toutefois, le sort qui lui sera donné devrait être connu dans les prochains jours.

(NB : Quelques jours après la tenue de ce CA, le gouvernement a annoncé le remplacement de l'écotaxe par un « péage de transit poids lourds », fiscalité fondée sur le principe utilisateur-payeur. Il concernerait 3 800 kms d'axes de grand transit au lieu des 15 000 kms initialement prévus dans l'écotaxe. Les contours de ce dispositif sont en cours de précision).

➤ Classement des véhicules

Patrick Broud indique qu'une réunion s'est tenue le 8 avril avec Pascal Devigne du Ministère des Transport, les représentants des DREAL Pays de Loire et Nord Pas de Calais, la FNSA et le SYFFA sur la ré-immatriculation de certains véhicules en VASP/Travaux et demande à Abdenour Garèche de faire le point sur ce dossier.

Pour la ré immatriculation du parc des véhicules existant, les participants ont défini les modalités de la procédure d'agrément de prototype comme procédure applicable. Une procédure simplifiée sera mise en place afin de procéder à une ré immatriculation en série sur présentation de dossiers par l'entreprise prestataire ou son constructeur/fournisseur et qui permettra d'éviter la réception à titre isolé (RTI). Cette procédure devrait être mise en ligne rapidement par le MEDDE.

Pour l'immatriculation des nouveaux véhicules, le Ministère a annoncé un projet d'arrêté à paraître avant la fin de l'année 2014 afin d'abandonner la procédure de RTI pour les VASP/Travaux et lui substituer la procédure de la réception sur titre pour les carrossiers habilités UTAC. La FNSA sera consultée sur le projet d'arrêté au cours du second semestre 2014.

Patrick Broud précise que ce sujet ne fait plus l'objet de question de la part des adhérents et les constructeurs présents signalent qu'ils ne rencontrent pas de difficulté avec les prestataires.

Frédéric Vernhes tient à souligner que c'est une grande victoire pour la profession et dont l'issue n'était pas gagnée d'avance.

➤ **Amiante**

Concernant l'amiante, un adhérent a réalisé des tests de mesures de concentrations en fibres d'amiante dans l'air sur des travaux d'hydro curage d'un réseau d'eaux unitaires avec conduite amiantée et dont les résultats sont en dessous des seuils fixés par la réglementation.

Cette étude est donc une première réponse pour ce type de travaux, toutefois et après discussion il est décidé de constituer un petit groupe de travail interne pour se pencher sur les différentes interventions des entreprises notamment dans le domaine immobilier.

➤ **Nouveau dossier de demande d'adhésion FNSA**

Suite au dernier Conseil d'Administration et comme décidé, le dossier de demande d'adhésion pour le SNEA, SMI2D, SYNCRA (les autres syndicats : SYNABA et SYFFA ayant un barème de cotisation et des critères d'adhésion très spécifiques) a été retravaillé et transmis le 4 juin aux membres du CODIR ainsi qu'aux présidents des syndicats concernés pour analyse.

Le SNEA qui n'exigeait rien de particulier a défini lors de son Conseil d'Administration du 20 mai ce qu'il souhaitait demander et pour les autres syndicats les exigences sont restées identiques à celles demandées actuellement.

Ont été ajoutés la demande de fourniture de documents administratifs comme le Kbis, attestation fiscale, URSSAF, ASSEDIC, etc... ainsi qu'un projet de charte d'engagement des adhérents à la FNSA.

Le projet de dossier, assez copieux puisque toutes les pièces sont regroupées dans un même document (exigences générales ainsi que celles spécifiques à chaque syndicat, référentiel Qualitass, chartes..) est étudié en séance.

Il est jugé comme un peu trop « lourd » dans une période d'allègement des procédures administratives et il est demandé à chaque administrateur de le regarder attentivement en vue de l'alléger et ce afin de ne pas être un frein aux candidatures.

Concernant le parrainage, il est proposé que celui-ci soit remplacé par une visite systématique de l'entreprise postulante par un membre de la fédération situé si possible dans une autre région mais il conviendra de voir si cette disposition est facilement réalisable sans augmenter les délais d'instruction.

Concernant les adhésions aux syndicats, et pour éviter que les entreprises n'adhèrent que pour une partie de leur activité tout en bénéficiant de l'ensemble des services de la FNSA, il était déjà stipulé et ce depuis de nombreuses années que «les entreprises qui auraient des activités du ressort de plusieurs chambres syndicales sont tenues d'adhérer à chaque chambre syndicale sous réserve du respect des critères imposés par chacune d'entre elles ».

Cette disposition qui est une garantie pour ne pas avoir des adhésions au rabais, pose toutefois des difficultés pratiques. En effet, une entreprise ayant demandé son adhésion à plusieurs syndicats peut être acceptée dans l'un mais refusée dans l'autre. Elle bénéficierait alors et sur le seul Chiffre d'affaires du premier, de tous les services de la FNSA qui sont dans les faits (que ce soit sur le site Internet ou autre) non cloisonnés et non spécifiques à tel ou tel syndicat.

Pour encadrer ce type de situation il est proposé que l'acceptation ou le refus des dossiers soit instruit par le Conseil d'Administration du syndicat en cas de mono activité (demande d'adhésion à un seul syndicat) mais qu'en cas de multi activité (demande d'adhésion à plusieurs syndicats de la FNSA) ce soit le Conseil d'Administration de la FNSA qui se prononce.

Cette proposition de procédure est acceptée à l'unanimité.

➤ **Présence de la FNSA dans les réseaux sociaux (Twitter)**

Une discussion est engagée relative à l'évolution des outils de communication de la FNSA et sa présence ou non sur les réseaux sociaux.

Ce type d'outil est de plus en plus utilisé en matière de communication et d'image et beaucoup de fédérations ou organismes partenaires de la FNSA y sont d'ores et déjà présents (FEDEREC, Canaliseurs de France, ASTEE, ADEME, MEDDE, CGPME, MEDEF, agences de l'eau etc...).

Plusieurs administrateurs considèrent qu'on ne peut plus aujourd'hui se contenter d'avoir uniquement un site Internet et que pour se faire connaître et parler de nous il faut être dans ces réseaux.

Par contre cela nécessite une bonne surveillance du système et des messages diffusés pour éviter tout risque de dérive.

Après discussion et avant prise de décision sur le sujet, il est décidé d'inviter lors d'une prochaine réunion un spécialiste des réseaux sociaux pour en expliquer les avantages et les inconvénients avec illustration de son application pour une fédération.

2-2 Actions des syndicats

Patrick Broud propose de passer aux actions des syndicats et donne la parole à Daniel Flamme pour le SNEA.

➤ **SNEA**

Daniel Flamme indique que le SNEA a tenu son Conseil d'Administration le 20 mai, dont il donne les éléments essentiels.

Concernant les aires de lavage, un courrier de rappel de la réglementation va être rédigé à destination des gérants de ces installations et qui sera soumis au CNPA (organisation professionnelle représentative de cette profession), en vue d'une co-signature éventuelle.

De plus, il a été décidé de tenir le prochain CA SNEA en région (le 19 septembre à Saint Malo) et qui comportera une demi-journée de présentation d'une intervention sur le site d'une aire de lavage, et ce en présence de représentants du CNPA.

Cette journée et les échanges qui en résulteront permettront de lancer les travaux au sein de la Commission Technique et Sécurité de la FNSA en vue de la réalisation d'une plaquette de 4 à 6 pages à visée pédagogique.

Au niveau des installations d'assainissement non collectif, plusieurs axes de travail sont actuellement menés :

La mise en place d'une formation spécialisée sur les dispositifs agréés, qui devrait être proposée aux adhérents dans le courant du second semestre.

La révision de la norme NF P15-910 sur la contractualisation de l'entretien des ANC dont les travaux sont en cours de finalisation et qui devrait paraître courant 2015. Bien que d'application volontaire, cette norme donnera des lignes directrices pour les entreprises qui souhaiteraient développer la contractualisation des prestations en ANC.

Pour accompagner les entreprises dans cette voie, le syndicat souhaite aussi mettre à la disposition des adhérents un nouvel outil : un carnet d'entretien de l'installation. Bien que prévu par les textes de loi, cette brochure fait souvent défaut sur le terrain car non fournie par les fabricants. Sur la base de travaux menés localement (Côtes d'Armor), le SNEA va proposer une pochette reprenant les informations utiles sur la filière (y compris la consignation des opérations effectuées) et servant avant tout de support de fidélisation du client.

Pour aider les opérateurs qui arrivent sur site à identifier les opérations à faire, mais aussi à ne pas faire, le syndicat a travaillé à la création de pictogrammes dits « détrompeurs ». Outre les pictogrammes généraux de sécurité (chute de hauteur, danger électrique), quatre symboles vont être créés et qui seront à apposer directement dans les compartiments concernés par les fabricants : pompage, pas de pompage, lavage HP et rinçage. L'INRS et la CRAM ont été contactés pour travailler de concert sur ce sujet.

Par le biais du Ministère de l'Ecologie (MEDDE), la sensibilisation des Services Polices de l'Eau (SPE) à la nécessité de suivre les personnes agréées sur le terrain a été poursuivie. En effet, chaque année le constat perdure où, malgré l'obligation réglementaire de rendre un bilan annuel avant le 1^{er} avril, de nombreuses entités ne donnent pas suite à cette obligation sans pour autant que cela ait de conséquence sur son agrément. Une réunion nationale des SPE s'est tenue le 12 juin et a permis au MEDDE de refaire passer le message à ses services, à savoir faire appliquer les textes sur le sujet, y compris en dressant des mises en demeure et en effectuant des contrôles inopinés.

Concernant les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL), le syndicat représentant les fabricants de ces structures, a récemment contacté le SNEA en vue de travaux communs. L'objectif est de travailler conjointement à la connaissance des SAUL tant pour éviter les casses de matériels que pour faciliter leur entretien. Une première réunion de travail devrait se tenir dans le courant du second semestre.

Patrick Broud passe ensuite la parole à Yann Madeline pour le SMI2D.

➤ SMI2D

Yann Madeline donne tout d'abord état de la filière REP DDS et des suites de l'étude relative à la gestion des DDS assimilés.

Une nouvelle réunion de la commission de suivi de la REP DDS s'est tenue le 19 mai. Elle avait pour objet de faire un point sur la montée en puissance de l'éco organisme et sur les résultats de l'étude ADEME confiée au cabinet Egis structures et environnement relative à la prise en charge ou non dans la filière, des DDS assimilés à ceux des ménages.

Sur le premier point, l'éco organisme a indiqué une montée en puissance rapide (environ 50 % des déchèteries couvertes) et allant au-delà des objectifs initialement fixés et les collectivités locales se sont déclarées plutôt satisfaites de la façon dont les choses se passent.

Par contre, ECO DDS a signalé un dérapage important quant aux déchets pris en charge dont près de 30 % sont des non-conformités et qui leur ont été facturées depuis janvier. Les non-conformités sont de deux ordres, soit des déchets dans le champ mais hors seuil, soit des déchets hors filière.

ECODDS a indiqué qu'il ne pouvait pérenniser son fonctionnement avec 30% hors de son périmètre et que si rien n'était fait, il arrêterait la collecte en septembre et ce pour des raisons financières.

Concernant l'étude ADEME relative à la gestion des déchets assimilés, 3 scénarios ont été proposés : Extension de la REP DDS à ces déchets ; Utilisation et adaptation des filières déjà existantes ; Création d'un réseau spécifique dédié aux petits professionnels.

Parmi ces scénarios, le MEDDE a pris position et a fait une proposition pour le plan déchets à savoir, de ne pas préconiser pour le moment une extension de la REP DDS à ces déchets car la filière est trop jeune pour en mesurer les conséquences, mais de développer les déchèteries professionnelles. Par ailleurs, dans les zones où les déchèteries professionnelles ne sont pas encore créées ou si l'activité économique ne le justifie pas, de laisser les collectivités continuer à recevoir les déchets des artisans et des professionnels mais sous réserve qu'elles appliquent une tarification en lien avec le traitement desdits déchets.

Cette prise de position va dans le sens qui était souhaité par l'ensemble des professionnels de la gestion des déchets, à savoir la non extension de la REP DDS aux déchets assimilés qui aurait eu pour effet d'accroître encore la concentration des acteurs comme cela s'est produit pour les DDS ménagers.

Concernant la directive IED, l'annexe relative aux déchets du guide méthodologique rapport de base a été publiée mi-mai. La DGPR avait indiqué lors de sa réponse aux fédérations qu'un délai de 6 mois serait accordé aux entreprises pour sa mise en place à partir de sa publication.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration du nouveau bref traitement des déchets se poursuivent.

En l'absence de Gilles Giora excusé, Patrick Broud demande à Bernard Nucci de faire le point sur les travaux du SYNCRA.

➤ SYNCRA

Au niveau des travaux techniques, Bernard Nucci indique que la révision des guides techniques ASTEE est terminée, la dernière réunion ayant eu lieu le 17 juin pour finalisation de la relecture éditoriale. Il va être transmis à la direction de l'ASTEE avant l'été et sa publication devrait être effective avant la fin de l'année.

Il faut noter que le syndicat a été très présent dans ces travaux et a été force de proposition dans sa rédaction.

Reste maintenant à voir les nouveaux travaux qui pourront être engagés dans le cadre de ce groupe fiabilité des réseaux de l'ASTEE, le syndicat souhaitant qu'il perdure pour pouvoir y traiter des sujets et ce de façon plus neutre (vis-à-vis du COFRAC ou du ministère notamment) que s'il agit sous son seul nom.

Un thème qui sera proposé est celui de la révision des CCTP SYNCRA qui datent de 2009 et qui sont à actualiser.

Par ailleurs la révision des fascicules 70 et 71 se poursuit et est toujours suivie par deux membres du SYNCRA.

Concernant la commission technique SYNCRA et comme signalé lors du précédent CA FNSA, le syndicat a réactivé cette structure qui a tenu sa première réunion le 5 juin à l'issue de son Conseil.

Appel à candidature avait été fait auprès de tous les adhérents et la commission compte de nouveaux arrivants (responsables techniques, sécurité etc..) qui jusqu'à lors étaient peu impliqués dans les travaux du syndicat.

Une première liste de thématiques à étudier a été dressée.

Toujours dans le domaine technique et lors du Conseil d'Administration du syndicat qui s'est tenu le 5 juin, il a été décidé d'organiser une 1/2 journée technique à Pollutec le jeudi 4 décembre matin pour présenter et commenter le nouveau guide ASTEE, les évolutions normatives, les orientations de la révision des fascicules 70 et 71.

Cette demi-journée sera ouverte à l'ensemble de la profession (adhérents et non adhérents) ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Au niveau de l'ASTEE, un nouveau groupe de travail a vu le jour sur la thématique de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement.

Ce groupe de travail a pour objectif l'élaboration d'un document de référence destiné aux collectivités locales visant à les aider dans la mise en place de leurs obligations réglementaires. Après deux réunions consacrées à définir la feuille de route, le groupe s'est réuni le 13 juin pour répartir et organiser le travail de rédaction.

Par ailleurs, deux journées techniques sont organisées par l'ASTEE les 7 et 8 octobre 2014 à Lyon sur la gestion patrimoniale des réseaux, le 7 sur les réseaux d'eau potable et le 8 sur les réseaux d'assainissement.

Dans ce cadre le SYNCRA s'est positionné pour faire une intervention sur :

« Les réseaux d'assainissement : un patrimoine qui mérite toute attention dès sa réception : maintenance, contrôle et suivi pour assurer sa pérennité » présentée par Marielle Jansson Charrier et Bernard Nucci.

Le SNEA y fera également une intervention sur :

« Présentation de la future norme NF EN 14654-1 «Gestion et contrôle des opérations d'exploitation dans les réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Partie 1: Nettoyage »

En l'absence de Christine Bérard excusée, Patrick Broud demande à Florence Lievyn de faire le point sur le SYNABA.

➤ **SYNABA**

Florence Lievyn rappelle qu'il avait été mentionné, lors de la dernière réunion, la transmission d'une question parlementaire via le syndicat visant à obtenir de l'administration centrale une position sur la possible prescription en ANC par les SPANC. La réponse a été publiée au Journal Officiel le 27 mai et confirme que cette prestation ne fait pas partie des missions réglementaires du SPANC. Le syndicat est très satisfait de cette réponse qui a d'ores et déjà été largement diffusée auprès des acteurs de l'ANC.

Un autre document devrait aussi être très prochainement communiqué aux professionnels de l'assainissement. Il s'agit de la brochure « Le Concepteur », publication rédigée et mise en forme par les administrateurs et qui devrait avoir une parution trimestrielle. Cette brochure portera sur des retours d'expériences et de témoignages visant à valoriser le syndicat et sera mise en libre accès sur le site de la FNSA.

Une autre voie de communication se prépare parallèlement : celle des Assises de l'ANC qui auront lieu à Alès le 8 et 9 octobre. Deux adhérents du syndicat exposeront au côté de la FNSA et plus de 5 communications sont d'ores et déjà actées, tant en séance plénière que dans les ateliers. Une bonne visibilité et représentativité de la profession devrait donc s'opérer. La brochure relative à l'Assurance Décennale des concepteurs en ANC, pour laquelle la FNSA avait donné son accord de financement lors du précédent Conseil, est en cours de finalisation et sera distribuée lors de cette manifestation nationale.

Une autre plaquette sur la limite entre prescription et conseil pourrait voir le jour dans le courant du second semestre et marquer ainsi le début d'une série de publication syndicale.

D'un point de vue plus technique, le syndicat suit toujours très activement les travaux de l'Afnor sur l'infiltration des eaux usées épurées et anime le groupe sur la conception des installations d'assainissement non collectif. Ce projet de norme devrait partir en enquête avant la fin 2014. De nouveaux travaux ministériels devraient être lancés en septembre dans le cadre du Pananc 2014-2018, sachant que ceux concernant directement le syndicat et liés à la formation des concepteurs se poursuivent.

Reste que si l'activité syndicale est soutenue, celle des adhérents est plutôt morose et ils espèrent que la période estivale relancera les demandes, notamment au niveau des résidences secondaires.

Patrick Broud demande à Laurent Auboueix de faire le point sur le SYFFA.

➤ **SYFFA**

Celui-ci indique que le syndicat travaille essentiellement à l'organisation du pôle FNSA-SYFFA à Pollutec.

A l'origine, deux formules d'exposition avaient été proposées aux adhérents: stand individuel (sans limite de superficie) ou stand commun SYFFA pour mutualiser les coûts (espaces de 9 ou 12 m2).

Après discussion avec les organisateurs de Pollutec, il a été décidé d'abandonner l'idée de ce stand commun qui présentait des inconvénients pour les exposants par rapport à la récupération de la TVA ou de leur présence sur le catalogue Pollutec notamment.

Le pôle FNSA-SYFFA devrait couvrir une superficie d'environ 700 à 800 m2 et sera situé comme il y a deux ans dans le Hall 1 mais avec une modification de la configuration des allées ce qui devrait accroître sa visibilité.

➤ **APLICA**

En l'absence de Damien Becquet excusé, Claude Blanc présente les actualités d'APLICA.

Celui-ci indique que l'association vient de tenir son Assemblée Générale et qu'un sujet d'inquiétude y a été largement évoqué. Ce sujet porte sur les garanties financière pour lesquelles les entreprises ont de grosses pressions de la part des DREAL et dont les exigences et les réponses sont très disparates d'une région à l'autre.

Florence Lievyn signale que lors de la dernière commission développement durable de la CGPME dont la FNSA est adhérente, la confédération a signalé qu'elle se tenait à la disposition des adhérents pour faire remonter les problèmes qui seraient rencontrés en la matière.

3- Travaux des commissions fédérales et S3C

Patrick Broud remercie les présidents ou représentants des syndicats de ces synthèses sur leurs travaux et passe la parole aux commissions fédérales en commençant par Frédéric Vernhes pour la commission sociale.

➤ **Commission sociale**

Frédéric Vernhes donne tout d'abord quelques informations sur les actualités sociales nationales.

Concernant le compte personnel de prévention de la pénibilité, Michel de Virville a rendu le 10 juin 2014, son rapport sur la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité censé entrer en vigueur en 2015. Les seuils y sont définis pour les 10 facteurs de pénibilité (manutention de charges lourdes, postures pénibles, levé/porté de poids, position, températures extrêmes, bruits, travail répétitif, travail de nuit, etc..) et semblent extrêmement complexes à mesurer.

L'exposition à un ou plusieurs facteurs de pénibilité permettra à un salarié d'abonder son compte personnel pour un projet de formation, de réduction du temps de travail ou de départ anticipé à la retraite. La reconnaissance de l'existence de pénibilité dans un secteur aura également pour effet de créer des cotisations supplémentaires pour l'employeur.

Ce dispositif, risque d'une part d'impacter la branche et d'autre part, est compliqué à mettre en œuvre, à évaluer et à suivre par l'employeur.

Un décret devrait être adopté courant juillet.

Toujours dans le domaine des actualités nationales, le projet de LFSS rectificative pour 2014 prévoit plusieurs dispositifs de baisses de cotisations pour les entreprises : dispositif « zéro cotisations Urssaf », baisse de la cotisation « famille », réduction dégressive de cotisations salariales.

Enfin la réforme de la formation professionnelle est toujours en cours et 38 textes d'application sont en attente de parution. A noter parmi les mesures, la refonte du DIF (droit individuel à la formation) et la création du compte personnel de formation.

Au niveau de la branche, trois sujets sont en cours :

Les négociations sur la mise en œuvre du contrat de génération et pour laquelle la délégation patronale a remis un projet de texte aux partenaires sociaux le 14 mai. Du fait de l'annulation de la réunion prévue le 11 juin pour cause de grève à la SNCF, les négociations reprendront en septembre.

Les négociations sur la mise en place de la mutuelle obligatoire qui débuteront en septembre 2014, sachant que sa mise en place obligatoire du fait de la loi est fixée au 1^{er} janvier 2016.

La mise en place du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) dont les outils sont finalisés et sont actuellement testés sur le terrain avant inscription au registre national des certifications professionnelles.

Ce CQP fait l'objet d'une présentation en séance par Hélène Blazianu et Abdenour Garèche (Cf. annexe au présent PV).

Hélène Blazianu rappelle que la commission y travaille depuis deux ans. La création de ce CQP ne vise pas à créer une nouvelle formation mais est plutôt une compilation cohérente de celles qui existent permettant une valorisation des métiers et des compétences.

Elle indique de plus que la réforme de la formation professionnelle vise les formations diplômantes et que seules celles-ci seront à terme finançables par les OPCA.

Au niveau des objectifs, la commission compte sur environ une cinquantaine de candidats par an.

Enfin, Frédéric Vernhes donne quelques éléments du bilan annuel de branche 2013 qui a été finalisé et sera présenté aux partenaires sociaux en septembre. Parmi les principales tendances on peut noter: une baisse des effectifs de 1% par rapport à 2012, un accroissement de l'âge moyen de l'ouvrier (42 ans), une baisse du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et une augmentation de l'absentéisme (moyenne de 20,1 jours en 2013 contre 19,6 en 2012 et 19 jours en 2011).

Patrick Broud demande ensuite à Charles le Boulanger de faire le point sur la commission technique et sécurité et Qualitass.

➤ **Commission technique et sécurité**

Concernant la commission technique et suite à la relance de la FNSA, Rolland Werlé a indiqué qu'il travaillait sur le document « Travaux en station-service et autres stations de distribution de produits pétrolier » et qu'il nous soumettrait une version pour avis au cours du mois de juillet.

Patrick Broud insiste sur la nécessité de voir rapidement sortir ce document qui est attendu depuis plusieurs années et ce eu égard aux accidents qui se sont récemment produits dans la profession.

Pour les prochaines réunions, la commission travaillera sur l'entretien des aires de lavage suite à la demande du SNEA, et une réunion est programmée début septembre.

Par ailleurs une réunion sur les retours d'expérience sera également fixée pour analyse des accidents.

➤ **Qualitass**

Depuis le dernier CA, les deux nouveaux auditeurs Dominique Belaygue et Philippe Schmitt ont réalisés 8 audits ce qui porte à un total de 9 depuis le début de l'année.

Lors de la commission d'attribution du 22 mai, 17 dossiers ont été analysés (15 en renouvellement et 2 nouveaux dossiers).

Concernant QUALITASS Immo, il n'y a pas encore eu pour le moment de qualification délivrée.

➤ **S3C (Système de Certification, Compétence et Conformité)**

A la demande de Patrick Broud, Stuart Harwood fait le point sur S3C.

Celui-ci indique que lors du dernier Conseil, S3C avait déploré le manque de candidats et plusieurs sessions programmées avaient dû être annulées.

La situation actuelle est inverse, avec un afflux important de candidatures, certaines ayant même du être refusées faute de place.

D'ici la fin de l'année, 7 nouvelles dates d'examen ont été programmées.

Il signale un retard de paiement de près de 15 000 € sur des examens qui ont été réalisés mais non encore payés et pour certains depuis le mois de mars.

Lors du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale qui se sont tenus le 10 avril, TOTAL a confirmé son positionnement dès janvier 2015 par rapport à l'exigence de la certification S3C.

4- Réunions régionales et salons

Patrick Broud passe ensuite la parole à Florence Lievyn pour les activités régionales et salons.

Elle indique que la réunion régionale Nord Pas-de-Calais Picardie s'est tenue le 12 juin 2014 dans le cadre du Salon Environord. Cette réunion qui était exclusivement destinée aux adhérents, a rassemblé près d'une vingtaine de personnes.

Corollaire du Carrefour de l'eau de Rennes, le Salon Aquaterritorial se tiendra à Mulhouse les 24 et 25 septembre prochain. La présence de la FNSA se fera par le biais d'un stand partagé avec des adhérents locaux mais aussi au travers d'interventions lors des conférences et de l'organisation d'une réunion régionale le 24 septembre au matin.

Les assises nationales de l'ANC se dérouleront à Alès le 8 et 9 octobre. Un stand de 18m² a été réservé conjointement par la FNSA et deux adhérents locaux. Une réunion régionale sera proposée le 8 octobre matin et de nombreuses interventions des adhérents de la FNSA sont d'ores et déjà actées dans le programme de cette manifestation, tant pour le SNEA que le SYNABA.

Le Salon Parasitec se tiendra du 19 au 21 novembre à la Porte de Champerret. La Fédération y exposera pour la 1^{ère} fois dans le cadre du développement de la thématique de l'hygiène immobilière. Une conférence avait été envisagée pour présenter la démarche Qualitass Immo, mais qui n'aura finalement pas lieu par manque de recul sur le sujet. Un kakémono est en cours de réalisation et une page de publicité est prévue dans le catalogue remis aux congressistes.

5- Pollutec et Congrès 2014

Patrick Broud rappelle les manifestations qui sont prévues à Pollutec ainsi que le Congrès fédéral :

Salon POLLUTEC (2 au 5 décembre 2014- Eurexpo Lyon) : le pôle FNSA/SYFFA sera situé comme lors la dernière session lyonnaise dans le Hall 1.

Manifestations et Congrès FNSA :

- Mercredi 3 décembre après-midi : Assemblées Générales des syndicats et de la fédération, Salle Lumière 9 d'une capacité de 170 personnes, puis dîner sur un bateau ou autre lieu encore à finaliser.
- Jeudi 4 décembre matin : Demi-journée technique SYNCRA sur le contrôle des réseaux, Salle Lumière 10 d'une capacité de 60 personnes.
- Jeudi 4 décembre de 13h45 à 14h30 sur le Forum B (déchets) : Proposition de thème de SNEA : présentation et apport pour les maitres d'œuvre et les maitres d'ouvrage de la nouvelle norme curage 14654-1.

6- Etat financier et bilan 2013

Philippe Maillot donne état final du bilan et compte de résultat 2013 qui ont été établis par le cabinet comptable de la FNSA et validés par le commissaire aux comptes. Il indique que ces éléments sont conformes aux prévisions budgétaires et que la trésorerie est bonne.

Après ventilation aux syndicats, les produits d'exploitation s'établissent à un montant de 792 959 € dont 34 184 € de produits financiers. Les charges d'exploitation sont de 679 060 € et l'excédent de l'exercice est de 113 898 €.

Au niveau des cotisations, on note une petite baisse de 4 % par rapport à l'année 2012 mais qui a été compensée par une diminution de certains postes de charges notamment relatifs aux autres achats et charges externes.

Avant de passer au vote pour approbation des comptes, Philippe Maillot indique que le détail des comptes est à la disposition des administrateurs et que, conformément aux obligations comptables des organisations professionnelles, ils feront l'objet d'une publication au Journal Officiel.

Les comptes 2013 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'Administration et il est décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2013 soit 113 898 € au compte report à nouveau.

7- Questions diverses

GEIDE

Yves Madeline donne état des travaux du GEIDE et des perspectives en vue de son développement. Le GEIDE a réalisé des guides sur 5 typologies de catastrophes, qui ont été jugés pas ceux qui en ont eu connaissance comme remarquables, et qu'il convient maintenant de valoriser et faire connaître.

Les moyens tant humains que financiers du GEIDE étant réduits et après étude des voies possibles, le Conseil d'Administration du 27 mai a décidé de faire appel à un consultant extérieur et appel à candidature a été diffusé.

Le cadre de la mission porte sur la promotion des outils du GEIDE, la veille et le suivi de la presse, la recherche de partenariat et développement du réseau.

Les honoraires proposés sont de 250 € TTC/ jour pour un démarrage de la mission le 1^{er} septembre 2014 et pour 6 mois renouvelable et d'ores et déjà plusieurs candidatures ont été enregistrées.

Demande d'adhésion

La demande d'adhésion de la société APH Environnement Services pour le SNEA est étudiée en séance. Cette candidature est mise en attente de renseignements complémentaires dont Daniel Flamme à la charge.

Sans autre point à l'ordre du jour ni question diverse, Patrick Broud lève la séance à 13h30 en remerciant les administrateurs de leur participation.

Annexe : Présentation du CQP OAMI par Hélène Blazianu et Abdénour Garèche.